


Mise en ligne le - 3 OCT. 2022

Folio N°:




st-maurice de beynost

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2022-124

Objet : Arrêté temporaire de circulation

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande du club de vélo CT DOMBES ;

Considérant que les participants au Téléthon vont emprunter à vélo la montée de la Paroche dans le sens de la descente ;

Considérant que cette voie du fait de sa configuration (plusieurs virages), peut présenter un risque aux cyclistes ;

ARRÊTE :

Article 1: La montée de la Paroche sera fermée à toute circulation sur la portion du Lavoir à l'intersection avec la route de Margnolas le samedi 22 octobre 2022 de 08h00 à 13h00.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services communaux.

Article 3: A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté.




Folio N°:

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- L' Association Cyclotourisme de la Dombes ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- Classé dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le vendredi 30 septembre 2022

Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint,



Claude CHARTON